

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE CHARLEVOIX**  
**MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 18<sup>e</sup> jour de janvier 2022, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, François Fournier, Catherine Coulombe, Viviane de Bock, Israël Bouchard, Jacques Bouchard et Bernard Duchesne, tous conseillers(ères) formant quorum.

M. Stéphane Simard, greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1- Ordre du jour
  - 1 a) Période de questions du public
- 2- Procès-verbaux
  - 2.1- Adoption et suivi des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2021.
- 3.- Comptes fournisseurs de décembre 2021
  - 3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en décembre 2021
- 4- Avis de motion et présentation des règlements
  - 4.1- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 687 – Modifiant le règlement 346
    - 4.1.1- Présentation du projet de règlement no 687 modifiant le règlement no 346 relatif à la collecte des ordures générées sur le territoire de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François
  - 4.2- Avis de motion et dépôt du projet 1 de règlement 688 – modifiant le règlement de zonage no 603
    - 4.2.1- Présentation du premier projet de règlement no 688 – modifiant le règlement de zonage no 603
- 5- Résolutions
  - 5.1- Réserve 2021
  - 5.2- Isabelle Foucher – fin de probation
  - 5.3- Renouvellement cotisation annuelle ADMQ
  - 5.4- Demande de subvention – Emploi d'été Canada 2022
  - 5.5- Développement de la rue du Quai
  - 5.6- Remaniement des responsabilités des élus
  - 5.7- Rétrocaveuse – Appel d'offre numéro 2
  - 5.8- Achat camion
  - 5.9- Réalisation complète de l'objet des règlements
  - 5.10- SPCA – Signature du nouveau contrat
  - 5.11- Demande d'appui financier du projet études-ski de l'école Saint-François
  - 5.12- Décompte no 2 PE Pageau – TECQ 2019-2023
  - 5.13- Mandat Serge Landry
  - 5.14- Dérogation mineure – Lots 5 637 508 et 5 637 509 Chemin du Trait-Carré
  - 5.15- Dérogation mineure – Lot 4 792 324 Chemin de la Cécilla
  - 5.16- Lot 4 793 980 Chemin Jacques-Labrecque: Nouvelle construction
  - 5.17- Lot 4 793 116, Chemin de la Martine : Nouvelle construction
  - 5.18- Affectation de budget
  - 5.19- Modification de la période de remboursement du règlement 662 de 5 ans à 3 ans
  - 5.20- Licence PG – administration
  - 5.21- Modification règlement 673 - Adoption (final)

6. Prise d'acte de la liste des permis émis en décembre 2021
7. Courrier de décembre 2021
8. Divers
9. Rapport des conseillers(ères)
10. Questions du public
- 11- Levée de l'assemblée

**Rés.010122**

**1.- Ordre du jour**

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

**2- Procès-verbaux**

**Rés. 020122**

**2.1- Adoption et suivi des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2021.**

Il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 14<sup>e</sup> jour de décembre 2021 soit accepté, tel que rédigé et communiqué.

Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21<sup>ème</sup> jour de décembre 2021 soit accepté, tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

**Rés.030122**

**3- Comptes à payer – décembre 2021**

**FOURNISSEURS REGULIERS**

<b>A CHACUN SON PAIN</b>		
2021-12-09	000000359565	30.00
PARTY EMPLOYÉS POMPI		
<b>TOTAL</b>		<b>30.00</b>
<b>AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI</b>		
2021-12-04	301027	734.37
ENTRETIEN BUREAUX		
2021-12-04	301411	638.10
ENTRETIEN ÉGLIE		
2021-12-05	301692	553.02
ENTRETIEN ÉGLISE		
2021-12-05	301831	524.55
ENTRETIEN BUREAUX		
<b>TOTAL</b>		<b>2 450.04</b>
<b>ÉNERGIES SONIC INC.</b>		
2021-12-02	000731172991	4 029.16
DIESEL		
2021-12-09	00075125164	3 631.41
DIESEL		
2021-12-13	00075158921	899.42
DIESEL		

2021-12-16	00075244829	2 988.35
	DIESEL	
TOTAL		11 548.34
A.TREMBLAY & FRERES LTEE		
2021-12-01	102413	266.91
	VENTILATEUR	
TOTAL		266.91
AUTOMATISATION JRT INC.		
2021-12-22	374824	137.97
	FORFAITS IOT OCTOBRE	
TOTAL		137.97
MODE AVALANCHE		
2021-12-16	448874	702.50
	VESTE AVALANCHE POUR	
TOTAL		702.50
CALTECH SERVICES D'ÉQUILIBRAGE AIR & EAU		
2021-12-17	0000034812	751.94
	USINE D'EAU POTABLE	
TOTAL		751.94
CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC ET LÉVIS		
2021-12-31	GQ77863	340.61
	ENTRETIEN FORD#66 +	
TOTAL		340.61
CHEZ S. DUCHESNE INC.		
2021-12-15	0269570	1 016.29
	Achat Tapis Adm	
TOTAL		1 016.29
CHEZ ORIGENE INC.		
2021-12-31	88574	217.30
	BOTTES DE TRAVAIL HI	
2021-12-15	88610	279.33
	SOUTH (J-M)	
2021-12-31	88652	107.41
	CASQUE COUPE SONG	
TOTAL		604.04
CHRISTOPHE LAJOIE		
2021-12-01	7567	172.93
	ANTIGEL F-150	
TOTAL		172.93
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.		
2021-12-06	22051	27.46
	PAPIER HYGIÉNIQUE PO	
2021-12-31	22205	178.20
	ENTRETIEN #54	
2021-12-31	22466	100.00
	MASQUES COVID	
2021-12-31	22509	45.90
	DESINFECTANT COVID	
2021-12-31	22539	137.86
	LAMPE	
2021-12-31	22714	178.20
	BATTERIE POUR LE GMC	
TOTAL		667.62
D.VANDAL INC .		
2021-12-30	12201	131.62
	ASPHALTE RECYCLÉ CON	
TOTAL		131.62
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS		
2021-12-01	695	1 915.48
	PLAN RELANCE 2021 DÉ	
TOTAL		1 915.48
GROUPE ENVIRONEX		
2021-12-30	724899	298.37
	EAU USÉE	
2021-12-31	731857	32.19
	EAU-POTABLE	
2021-12-31	731858	350.96

eau-potable-maillard		
2021-12-31 731859		56.62
EAU POTABLE LE VERSA		
TOTAL		738.14
ÉPICERIE DU VILLAGE INC.		
2021-12-09 09/12/2021		148.69
PARTY EMPLOYÉ POMPIE		
TOTAL		148.69
EQUIPEMENT GMM INC.		
2021-12-09 122147		229.94
CHANGEMENT DE DISQUE		
TOTAL		229.94
EQUIPEMENT CHARLEVOIX INC		
2021-12-17 43474		252.95
FOURNAISE ÉGLISE		
TOTAL		252.95
FRANCINE DUFOUR		
2021-12-03 F-03		2 497.50
TRAVAIL MUNICIPALITÉ		
2021-12-31 F-04		832.50
TRAVAIL MUNICIPALE		
TOTAL		3 330.00
GARAGE A. COTE		
2021-12-01 42784		96.58
ENTRETIEN #66		
2021-12-01 42965		27.59
POSE PNEUS F-550		
2021-12-01 42994		2 173.03
#66 PNEUS		
TOTAL		2 297.20
SERVICE D'ÉQUIPEMENTS GD		
2021-12-15 45916		326.53
COUTEAUX		
2021-12-16 45927		312.62
BOITE SEL (CYL;INDRE		
TOTAL		639.15
GROUPE PAGES JAUNES		
2021-12-13 INV02444845		154.38
MOBILE		
TOTAL		154.38
GÉNIO		
2021-12-15 21-1215		1 546.41
HONORAIRES PROFESSIO		
TOTAL		1 546.41
HEBDO CHARLEVOISIEN INC.		
2021-12-29 158313		180.51
PUBLICITÉ		
TOTAL		180.51
L'ARSENAL		
2021-12-31 111216		1 757.97
ENSEMBLE BUNKER		
TOTAL		1 757.97
LARUE J.A. LARUE INC.		
2021-12-10 I000061494		827.77
SOUFFLEUR LARUE		
TOTAL		827.77
LES HUILES DESROCHES INC.		
2021-12-20 00125042028		2 649.78
CHAUFFAGE ÉGLISE		
2021-12-20 042028		2 649.78
MAZOUT LEGER		
TOTAL		5 299.56
METAL PLESS		
2021-12-13 020081		272.49
GRATTE		
TOTAL		272.49
MICHELIN NORTH AMERICA (CANADA) INC.		
2021-12-01 12857		888.67

PNEUS NEUF POUR F-55		
2021-12-01	4502349477	1 093.79
PNEUS LEVY #GMC		
2021-12-31	4502349873	211.97
GMC		
TOTAL		2 194.43
MOUSSE CAFÉ		
2021-12-31	8880	3 899.78
CADEAUX DE NOEL 2021		
TOTAL		3 899.78
PIECES D'AUTOS G.G.M.		
2021-12-31	084-463057	459.67
ESSENCE #56 + ESSENC		
2021-12-31	084-463123	40.64
FOURNITURES GARAGE (		
2021-12-31	084-463277	294.43
HUILE		
TOTAL		794.74
PAT MÉCANICK INC.		
2021-12-01	768	1 096.86
FRAIN + WIPPER POUR		
2021-12-22	769	1 801.66
FUITE HUILE POUR LA		
2021-12-20	770	1 907.15
CHAUFERETTE + TRANSM		
2021-12-20	771	495.54
WIPPER DU F-550		
2021-12-31	772	1 475.41
INSTALLATION AIL À N		
2021-12-22	773	822.94
PROBLÈME ÉLECTRIQUE		
2021-12-22	774	331.13
PROBLÈME ÉLECTRIQUE		
2021-12-20	775	381.43
WIPPERS LOADEUR		
2021-12-17	776	220.75
HOSE HYDRAULIQUE		
2021-12-17	777	822.94
CONVOYER INTERNATION		
TOTAL		9 355.81
PG SOLUTIONS INC.		
2021-12-14	STD46413	97.73
INSTALLATION 1 POSTE		
TOTAL		97.73
UNI-SELECT CANADA INC.		
2021-12-31	1692-180164	146.62
FOURNITURES DE GARAG		
TOTAL		146.62
PUBLILUX INC.		
2021-12-22	202213278	57.43
INSCRIPTION ANNUELLE		
TOTAL		57.43
PUROLATOR INC.		
2021-12-17	449373586	13.96
FRAIS DE LIVRAISON		
TOTAL		13.96
ROBITAILLE EQUIPEMENT ENR.		
2021-12-16	0000213619	1 150.00
CONVOYEUR		
TOTAL		1 150.00
S3-K9		
2021-12-01	3359	779.54
SERVICE DE SÉCURITÉ		
2021-12-01	3384	779.54
SERVICE DE SÉCURITÉ		
2021-12-01	3423	779.54
SERVICE DE SÉCURITÉ		
2021-12-01	3493	779.54

SERVICE DE SÉCURITÉ		
2021-12-15	3526	779.54
SERVICE DE SÉCURITÉ		
2021-12-16	3552	779.54
SERVICE DE SÉCURITÉ		
2021-12-22	3580	779.54
SERVICE DE SÉCURITÉ		
<b>TOTAL</b>		<b>5 456.78</b>
SANI CHARLEVOIX INC.		
2021-12-01	F001-072484	73.82
OUVRAGE INDUSTRIEL C		
<b>TOTAL</b>		<b>73.82</b>
SENTIERS QUÉBEC-CHARLEVOIX		
2021-12-01	433	491.94
PROJET LES MINIS PAR		
<b>TOTAL</b>		<b>491.94</b>
SOLUGAZ		
2021-12-30	1101010734	1 676.02
CHAUFFAGE BUREAU		
<b>TOTAL</b>		<b>1 676.02</b>
TIKI TOWEL		
2021-12-14	D333	735.84
HOODIE PERSONNALISÉ		
<b>TOTAL</b>		<b>735.84</b>
TRANSPORT ROCK BOUCHARD ENR.		
2021-12-21	251839,251843	96.56
BOITE À SEL		
<b>TOTAL</b>		<b>96.56</b>
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL		
2021-12-06	1FD000325	215.58
FORMATION INSPECTEUR		
2021-12-17	1FD000346	1 186.79
COUT DE LOCATION + G		
<b>TOTAL</b>		<b>1 402.37</b>
YVON DUCHESNE ET FILS INC.		
2021-12-22	246170	46.89
FOURNITURES GARAGE (		
2021-12-31	246582	28.82
TOURNEVIS + REPRODUC		
<b>TOTAL</b>		<b>75.71</b>
C.I.H.O. FM CHARLEVOIX		
2021-12-26	049078	166.71
VŒUX TRIPLES		
<b>TOTAL</b>		<b>166.71</b>
M.R.C. DE CHARLEVOIX		
2021-12-31	6781	6 412.94
MIGRATION DES TÉLÉPHONES + ÉQUIP. TÉLÉP.		
<b>TOTAL</b>		<b>6 412.94</b>
MODE AVALANCHE		
2021-12-23	449763	100.03
VÊTEMENTS DE TRAVAIL ADM		
<b>TOTAL</b>		<b>100.03</b>
M.R.C. DE CHARLEVOIX		
2021-12-31	6332	4 746.74
QUOTE-PART ARCHIVISTE DÉPLACEMENT DU 5 AU 29 JANVIER 2021		
<b>TOTAL</b>		<b>4 746.74</b>
<b>SOUS-TOTAUX</b>	<b>49 FOURNISSEURS</b>	<b>77 556.42</b>
<b>SOUS-TOTAL PAR NO DE G/L</b>		
FOURNISSEURS		77 556.42

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Stéphane Simard, certifie par la présente, qu'il y a les crédits disponibles pour le paiement des factures à payer pour décembre 2021 et ci-dessus énumérées.

Stéphane Simard, d.g. & greff.-très.

Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement des comptes à payer pour décembre 2021, comme ci-dessus rédigés et communiqués.

**Rés.040122**

**3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en décembre 2021, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règlement**

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	8085	197.53
VOLIERES BAIE-SAINT-PAUL	8086	873.81
SYNDICAT CANADIEN DE LA	8087	1 231.45
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	8088	1 094.52
ÉNERGIES SONIC INC.	8089	16 617.80
AL DENTE	8090	355.27
ASSOCIATION DES DIRECTEURS	8091	2 897.85
ATPA-CHAPITRE DU QUÉBEC	8092	321.93
ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	8093	160.97
AXE CRÉATION	8094	655.36
BOUCHARD ET GAGNON	8095	1 869.22
CHEZ S. DUCHESNE INC.	8096	170.33
CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC	8097	629.72
DANOVAR INC	8098	4 264.42
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	8099	206.44
EDITIONS NORDIQUES	8100	511.64
GROUPE ENVIRONEX	8101	619.13
EQUIPEMENT GMM INC.	8102	282.09
EQUIPEMENT CHARLEVOIX INC	8103	463.01
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNI	8104	876.57
FONDATION MIRA INC.	8105	50.00
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8106	285.00
GROUPE CCL	8107	88.53
GROUPE PAGES JAUNES	8108	145.60
HARP CONSULTANT	8109	6 093.68
L'ARSENAL	8110	517.67
LABORATOIRES D'EXPERTISES	8111	8 157.83
LAM-É ST-PIERRE	8112	1 724.63
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	8113	2 124.18
LES EDITIONS JURIDIQUE FD	8114	790.11
LES ENTR. JACQUES DUFOUR FILS	8115	114.98
LES HUILES DESROCHES INC.	8116	3 317.84
LOCATION MASLOT INC.	8117	4 417.67
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	8118	74.05
MRC DE CHARLEVOIX	8119	17.84
PIECES D'AUTOS G.G.M.	8120	56.18
PAT MÉCANICK INC.	8121	537.54
PERFORMANCE FORD LTEE	8122	238.30
PG SOLUTIONS INC.	8123	91.98
UNI-SELECT CANADA INC.	8124	85.89
REAL HUOT INC.	8125	189.47
S3-K9	8126	779.54
SANI CHARLEVOIX INC.	8127	3 900.53
S.COTÉ ELECTRIQUE INC.	8128	106.93
SOLUGAZ	8129	1 072.31

STRONGCO	8130	1 977.84
TRANSPORT R.J. TREMBLAY	8131	122.00
TREMBLAY & FORTIN	8132	8 866.19
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	8133	652.07
YVON DUCHESNE ET FILS INC.	8134	1 658.04
CONSTRUCTION M.P.	8135	6.40
ISABELLE SIMARD LAVOIE	8136	50.00
ALINE DUFOUR	8137	50.00
MICHELE BOUCHARD	8138	50.00
STEVE DUFOUR	8139	80.00
JESSICA GUAY GIRARD	8140	50.00
MARILYN GIRARD	8141	80.00
CATHERINE JOBIN	8142	50.00
VALÉRIE LAJOIE	8143	80.00
LEON RACINE	8144	80.00
ANNE-MARIE RACINE	8145	50.00
AUDREY DUFOUR	8146	50.00
ANDRÉANNE KIROUAC	8147	50.00
GENEVIÈVE SIMARD	8148	50.00
JEAN-FRANÇOIS PARÉ	8149	80.00
ALEXANDRA FLACHER-CHABBAL	8150	50.00
MATHIEU ROUSSEAU	8151	50.00
JOANY TREMBLAY	8152	50.00
JESSICA BERGERON	8153	50.00
FRÉDÉRIC CÔTÉ	8154	50.00
NATHALIE PERRON	8155	50.00
CATHERINE ROBERGE	8156	200.00
LUDIK QUÉBEC INC	8157	10 337.94
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS	8158	1 915.48
HARMONIA-GESTION IMMOBILIÈRE INC.	8159	3 306.43

**75 CHÈQUES**

**99469.73**

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
CARRA	4943	893.32
VISA GENEVIÈVE MORIN	4944	3 397.52
AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANAD	4945	9 745.95
MINISTERE DU REVENU QUEBEC	4946	26 956.58
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	4947	454.15
DERY TELECOM	4948	97.67
DERY TELECOM	4949	16.39
HYDRO-QUEBEC	4950	744.97
HYDRO-QUEBEC	4951	1 114.40
HYDRO-QUEBEC	4952	573.40
HYDRO-QUÉBEC	4953	1 396.17
TELUS MOBILITE	4954	1 022.42
TELUS MOBILITE	4955	321.93
VISA GAÉTAN BOUDREAULT	4956	2 537.96
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	4957	5 585.58
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	4958	5 746.12
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	4959	6 836.58
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	4960	27 088.84

**18 PRÉLÈVEMENTS**

**94 529.95**

Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal prend acte de la liste des chèques et des prélèvements de décembre 2021 et comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

4- Avis de motion et présentation des projets de règlements

4.1- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 687 – Modifiant le règlement 346

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par Catherine Coulombe que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement no 687, modifiant le **règlement relatif à la collecte des ordures générées sur le territoire de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, règlement no 346**, dans le but :

- de modifier l'article 4.3.1 a) afin de définir les dates de collectes des bacs roulants à ordures, des bacs roulants à recyclage et des bacs roulants à compost pour l'année 2022 dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

Que ledit règlement sera adopté par le conseil municipal le 8 février 2022, en séance ordinaire.

**Rés.050122**

**4.1.1- Présentation du projet de règlement no 687 modifiant le règlement no 346 relatif à la collecte des ordures générées sur le territoire de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François**

Attendu que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François désire procéder à l'amendement du règlement no 346 et ainsi modifier l'article 4.3.1 a) afin de définir les dates de collectes des bacs roulants à ordures, des bacs roulants à recyclage et des bacs roulants à compost pour l'année 2022 dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil décrète par cet amendement au règlement no 346, ce qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 687  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 346 RELATIF À LA COLLECTE DES  
ORDURES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

---

**ARTICLE 1 INCLUSION DU PRÉAMBULE**

Le PRÉAMBULE fait partie du présent règlement.

**ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour objet modifier le règlement 346 sur la collecte des ordures générées sur le territoire de Petite-Rivière-Saint-François afin de définir les dates de collectes des bacs roulants à ordures, des bacs roulants à recyclage et des bacs roulants à compost pour l'année 2022.

**ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.3.1 a)**

L'article 4.3.1 a) du règlement relatif à la collecte des ordures générées sur le territoire de Petite-Rivière-Saint-François est remplacé par ce qui suit;

- a) Contenants et bacs roulants

Pour 2022, la collecte des bacs roulants à Petite-Rivière-Saint-François se fait selon l'horaire suivant;

<b>Janvier</b>	<b>Février</b>	<b>Mars</b>	<b>Avril</b>
Ordure : 18	Ordure : 8	Ordure :1 et 22	Ordure : 12
Recyclage : 12 et 26	Recyclage : 9 et 23	Recyclage : 9 et 23	Recyclage : 6 et 20
Compost : 13 et 27	Compost : 10 et 24	Compost :10 et 24	Compost : 7 et 21

<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Juillet</b>	<b>Août</b>
Ordure : 3, 24	Ordure : 14	Ordure :5, 26	Ordure : 16
Recyclage :4 et 18	Recyclage : 1, 15, 29	Recyclage : 13, 27	Recyclage : 10, 24
Compost : 5, 12, 19, 26	Compost : 2, 9, 16, 23, 30	Compost : 7, 14, 21, 28	Compost : 4, 11, 18, 25

<b>Septembre</b>	<b>Octobre</b>	<b>Novembre</b>	<b>Décembre</b>
Ordure : 6, 27	Ordure : 18	Ordure : 8, 29	Ordure : 20
Recyclage : 7, 21	Recyclage : 5, 19	Recyclage : 2, 16, 30	Recyclage : 14, 28
Compost :1, 8, 15, 22, 29	Compost : 6, 13, 20, 27	Compost :3, 10, 17, 24	Compost : 1, 15, 29

#### **ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et après avoir reçu toutes les approbations requises, le cas échéant.

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, dg et greffier-trésorier

ADOPTÉE

4.2- Avis de motion et dépôt du projet 1 de règlement 688 – modifiant le règlement de zonage no 603

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

#### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par Israël Bouchard que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement no 688, modifiant le **règlement de zonage no 603**, dans le but :

- de modifier l'article 7.1.1 du règlement de zonage #603 afin de fixer la largeur minimale de la façade avant principale d'un bâtiment du type Mini-maison à 4,70 mètres.

Que ledit règlement sera adopté par le conseil municipal lors d'une prochaine assemblée publique.

#### **Rés.060122**

4.2.1- Présentation du premier projet de règlement no 688 – modifiant le règlement de zonage no 603

Attendu que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François désire procéder à l'amendement du règlement de zonage no 603 et ainsi modifier l'article 7.1.1 du règlement de zonage #603 afin de fixer la largeur minimale de la façade avant principale d'un bâtiment du type Mini-maison à 4,70 mètres;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil décrète par cet amendement au règlement no 603, ce qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

**PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 688  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603**

**ARTICLE 1 INCLUSION DU PRÉAMBULE**

Le PRÉAMBULE fait partie du présent règlement.

**ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour objet de modifier l'article 7.1.1 du règlement de zonage #603 afin de modifier la largeur minimale de la façade avant principale d'un bâtiment du type Mini-maison à Petite-Rivière-Saint-François.

**ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 7.1.1 DU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE #603**

L'article 7.1.1 du règlement de zonage #603 afin de fixer la largeur minimale de la façade avant principale d'un bâtiment du type mini-maison à 4,70 mètres.

Types de bâtiment	Superficie minimale	Largeur minimale de la façade avant principale	Profondeur minimale
Bâtiment principal	55 m <sup>2</sup>	7 m	6 m
Habitation unifamiliale isolée (1 étage)	75 m <sup>2</sup>	7 m	6 m
Habitation unifamiliale jumelée ou en rangée	55 m <sup>2</sup>	6 m	6 m
Habitation bifamiliale et multifamiliale (1)	60 m <sup>2</sup>	7 m	6 m
Maison mobile	50 m <sup>2</sup>	4,27 m	12 m
Mini-maison	45 m <sup>2</sup> (2)	4,70 m <sup>(2)</sup>	-

(1) Pour une habitation multifamiliale, la superficie minimale d'un logement est de 40 m<sup>2</sup>.

(2) Pour une mini-maison, la superficie maximale est de 75 m<sup>2</sup> et la largeur maximale de la façade avant principale doit être inférieure à 6 m.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas à un bâtiment d'utilité publique et un abri sommaire.

**ARTICLE 4 EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et après avoir reçu toutes les approbations requises, le cas échéant.

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, dg et greffier-trésorier

ADOPTÉE

5- Résolutions

**Rés.070122**

5.1- Réserve 2021

02 13000 996	FONDS DES ACTIFS	15 000\$
02 41300 454	FORMATION DIST. EAU	2 000\$
02 41500 454	FORMATION TRAITEMENT DES EAUX USÉES	3 000\$
02 61000 454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT URBANISME	1 500\$
02 61100 454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT INSPECTEUR	1 000\$
02 62100 610	RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES	3 000\$
02 70120 670	FOURNITURE COMMUNAUTAIRE	5 000\$
23 02900 000	ÉLECTRICITÉ MODIFICATION	22 250\$
23 03003 000	RIVIÈRE PHILOMÈNE	30 000\$
23 04610 000	FONDS ÉQUIPEMENTS PUBLICS	20 000\$
23 04630 000	RÉFECTION COTÉ DE L'ÉDIFICE	20 000\$
23 05035 000	ABRI-ÉTANGS AÉRÉS	5 000\$
23 05050 000	POMPE EONE	7 000\$
23 08112 000	ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES	10 000\$
23 08113 000	TOUR D'OBSERVATION – PARC DES RIVERAINS	5 000\$
23 08114 000	AMÉNAGEMENT GABRIELLE-ROY	25 000\$
23 08115 000	AMÉNAGEMENT MAISON DES JEUNES	2 000\$
23 08860 000	ÉLÉMENTS PARC	2 500\$
23 08920 000	CARREFOUR PLEIN AIR	2 500\$

En conséquence : Il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte la réserve des montants reliés à chaque poste budgétaire ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

**Rés.080122**

5.2- Isabelle Foucher – Fin de probation

Attendu que madame Foucher répond aux objectifs du poste adjointe administrative - RH;

Attendu que madame Isabelle Foucher a complété la période probation;

Attendu que le directeur général est très satisfait du travail de madame Foucher fait à ce jour et qu'il recommande au conseil de confirmer madame Foucher dans son emploi ;

En conséquence : il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents ;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François confirme l'emploi d'ajointe administrative – RH à madame Isabelle Foucher.

ADOPTÉE

**Rés.090122**

5.3- Renouvellement cotisation annuelle ADMQ

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que le conseil municipal autorise, pour deux employés, le renouvellement de la cotisation annuelle à l'ADMQ au montant de 940\$ excluant les taxes applicables et 790 \$ incluant les taxes pour les assurances ;

Que le compte no 02 13000 494 sera diminué de 940 \$ (+ taxes) et que le compte 02 13000 281 sera diminué de 790 \$.

ADOPTÉE

**Rés.100122**

5.4- Demande de subvention – Emplois d'été Canada 2022

Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François entérine le dépôt d'une demande d'aide financière, auprès du ministère concerné, pour l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2022, au volet loisir, culture et/ou travaux publics & urbanisme ;

Que le conseil municipal autorise la direction générale ou son adjointe à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à la présente demande.

ADOPTÉE

**Rés.110122**

5.5- Développement de la rue du Quai

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel-mixte déposé par les promoteurs du lot 4 791 827;

CONSIDÉRANT que le lot 4 791 827 se trouve en zone U-13;

CONSIDÉRANT que la mise en place de bâtiment principal dans cette zone nécessite la canalisation d'un ruisseau;

CONSIDÉRANT QUE ledit ruisseau est canalisé en amont ainsi qu'en aval de la partie à faire afin de réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE la canalisation exige l'octroi d'une autorisation ministérielle du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le certificat doit être demandé par la municipalité, en collaboration avec les promoteurs;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le directeur général monsieur Stéphane Simard à signer pour et au nom de la municipalité la demande d'autorisation ministérielle pour le projet cité ci-dessus.

ADOPTÉE

**Rés.120122**

5.6- Remaniement des responsabilités des élus

Il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François procède au remaniement des responsabilités de chacun des membres du conseil municipal, comme suit :

**M. François Fournier, conseiller au siège no 1**

Pro-maire  
Délégué aux finances et au subventions  
Délégué sur le comité d'harmonisation  
Délégué Loisirs, jeunesse et famille  
Délégué sur le CA de la Corporation des Sentiers des Caps

**Mme Catherine Coulombe, conseillère au siège no 2**

Déléguée comité de relations de travail et Ressources humaines  
Délégué sur le comité consultatif de l'urbanisme  
Délégué sur le CA de la MRC – Matières résiduelles  
Délégué sur le CA de Réseau Charlevoix

**Mme Vivianne de Bock, conseillère au siège no 3**

Délégué aménagement du territoire, développement économique et environnement  
Délégué sur le comité d'harmonisation  
Délégué sur le comité de la Bibliothèque municipale  
Délégué comité, culture, toponymie et patrimoine

**M. Israël Bouchard, conseiller au siège no 4**

Délégué Loisirs, jeunesse et famille  
Délégué aux travaux publics, sécurité civile et incendie

**M. Jacques Bouchard, conseiller au siège no 5**

Délégué sur le comité MADA  
Délégué sur le CA d'Accès Petite Rivière  
Délégué aux travaux publics, sécurité civile et incendie

**M. Bernard Duchesne conseiller au siège no 6**

Délégué aux finances et subventions  
Délégué sur le comité consultatif de l'urbanisme  
Délégué aménagement du territoire, développement économique et environnement  
Délégué sur le CA d'Accès Petite Rivière  
Délégué comité, culture, toponymie et patrimoine

Monsieur le maire est habilité à siéger sur tous les comités.

ADOPTÉE

**Rés.130122**

5.7- Achat d'une rétrocaveuse – Acceptation d'une proposition

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a procédé par appel d'offres public, via le site du SEAO, pour l'achat d'une rétrocaveuse;

Attendu la réception des soumissions suivantes :

- Brand Tractor Ltd.

Attendu que M. Gaétan Boudreault, directeur des travaux publics, a analysé la conformité des soumissions déposées ;

Attendu que la soumission de Brand Tractor Ltd, est la plus basse soumission conforme;

En conséquence : Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte la soumission de Brand Tractor Ltd et pour un montant de 215 578.13 \$, incluant les taxes applicables, telles que la soumission déposée;

Que cette soumission inclue de la part de Brand Tractor Ltd les choses suivantes (ajout à la soumission initiale) :

- Garantie 48 mois/3 000 heures sur le groupe motopropulseur hydraulique avec les frais de déplacement inclus;
- Set de fourche;
- Prêt d'équipement selon inventaire en attente de la livraison.

Que le paiement de l'équipement soit fait à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté de la municipalité, excédent qui s'élevait à 417 593 \$ au 31 décembre 2020.

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise monsieur le maire et le directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties.

*ADOPTÉE*

**Rés.140122**

5.8- Achat camion

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a besoin, pour divers travaux, d'un camion;

Attendu que le Ford Ranger 2008 utilisé actuellement a atteint la fin de sa durée de vie utile;

Attendu que l'achat d'un camion en 2022 a été identifié comme étant une priorité dans le programme triennal d'immobilisation de la Municipalité.

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil autorise la direction générale à émettre un devis comprenant les usages nécessaires pour répondre aux besoins de la municipalité;

Que le devis soit envoyé à au moins trois (3) fournisseurs potentiels afin de respecter les procédures d'appel d'offre publique.

*ADOPTÉE*

**Rés.150122**

5.9- Réalisation complète de l'objet des règlements

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

Que la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

### **Rés.160122**

#### **5.10- SPCA – Signature du nouveau contrat**

ATTENDU QUE le contrat qu'avait la municipalité avec la SPCA venait à échéance en 2025 ;

ATTENDU que suite à une modification de l'offre de service de la SPCA, l'organisation demande aux municipalités de la MRC de Charlevoix de signer une nouvelle entente pour la période 2022-2024 indiquant les nouvelles modalités;

Attendu que la nouvelle entente précise une participation municipale de : 3.44 \$ par capita, pour l'année 2022, un montant de 3.51 \$ par capita pour l'année 2023 et un montant de 3.57 \$ par capita pour l'année 2024;

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil autorise Stéphane Simard directrice générale et Jean-Guy Bouchard, maire à signer en son nom le renouvellement de contrat pour trois (3) ans.

Que le poste budgétaire no 02 59000 999 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

**Rés.170122**

5.11- Demande d'appui financier au projet Études-ski de l'école Saint-François

ATTENDU QUE l'école Saint-François désire poursuivre le développement de son projet Études-ski pour l'hiver 2022;

ATTENDU QUE ce programme permet à tous les élèves de l'école de vivre une expérience de ski au Massif à raison de 2 journées durant l'année et pour les élèves de 5e et 6 e année d'y ajouter 8 demi-journées;

ATTENDU que la mise en place d'un tel programme nécessite des investissements de près de 15 000 \$;

ATTENDU que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François contribuait annuellement pour une somme de 1 500 \$ à la mise en place du programme;

ATTENDU qu'une somme de 750 \$ reste inutilisée de l'an dernier;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte de contribuer pour une somme de 750 \$ supplémentaire à l'organisation du projet études-ski de l'école Saint-François, portant la contribution de la municipalité à 1 500 \$ pour l'année scolaire 2021-2022.

Que le poste budgétaire no 02 62100 970 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

**Rés.180122**

5.12- Décompte no 2 PE Pageau – TECQ 2019-2023

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a mandaté PE Pageau, par résolution (130421) pour faire les travaux d'asphaltage en lien avec la TECQ 2019-2023 pour une somme estimée à 1 033 744 \$;

Attendu que les travaux ont été effectués en octobre 2021 et son conforme aux attentes de la municipalité;

Attendu la réception de la facture finale de PE Pageau, facture s'élevant à 929 204.21 \$;

Attendu que monsieur Gaétan Boudreault, directeur des travaux publics, a recommandé un paiement au montant de 850 000 \$ avant taxes afin de finaliser l'analyse des documents en lien avec le dossier, ce qui a été fait;

Attendu que suite à une analyse des différents documents, la municipalité a constaté que ceux-ci étaient conformes et que les travaux répondaient aux attentes initiales;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement numéro 2 à PE Pageau pour les travaux TECQ-2019-2023 au montant de 59 391.65 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

**Rés.190122**

5.13- Mandat Serge Landry

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François à divers projets qui pourrait voir le jour en 2022;

Attendu que les projets suivants demanderont un suivi particulier dans les prochains mois :

- Égouts rue Dufour
- Égouts Grande-Pointe

Attendu que plusieurs de ces projets demandent la réalisation de plans et devis techniques;

Attendu que la municipalité a demandé et reçu des propositions de monsieur Serge Landry, ingénieur chez Arpo Groupe-conseil, pour la réalisation desdits plans et devis;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François mandate monsieur Serge Landry de Arpo Groupe-conseil pour la réalisation des trois (3) mandats;

Que les sommes nécessaires à la réalisation des mandats ne dépassent pas 7 400 \$ (Égouts rue Dufour : 3 700 \$ et Égouts Grande-Pointe : 3 700 \$) excluant les taxes applicables.

Que le poste budgétaire no 02 3200 411 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

**Rés.200122**

5.14- Dérogation mineure – Lots 5 637 508 et 5 637 509 Chemin du Trait-Carré

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineur formulée consiste à autoriser un déboisement à l'intérieur des bandes boisées à conserver des lots 5 637 508 et 5 637 509;

CONSIDÉRANT QUE le déboisement demandé permettra de créer un chemin d'accès qui desservira trois (3) futures propriétés;

CONSIDÉRANT QUE le déboisement visé par la présente demande aura, au final, un impact sur la canopée inférieure que ne le pourrait avoir trois chemins d'accès déboisé conformément à la réglementation applicable.

CONSIDÉRANT la topographie du site;

CONSIDÉRANT QUE l'appréciation des justifications données par M. Mondou aux membres du CCU;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure formulée par les propriétaires des lots 5 637 508 et 5 637 509 Chemin du Trait-Carré.

ADOPTÉE

**Rés.210122**

5.15- Dérogation mineure – Lot 4 792 324 Chemin de la Cécilia

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineur formulée consiste à autoriser une mini-maison d'une largeur de façade de 4,79 mètres au lot 4 792 324 alors que la norme minimale de façade applicable via l'article 7.1.1 du règlement de zonage 603 stipule qu'une mini-maison ne peut pas avoir une largeur de façade inférieure à 4,88 mètres.;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une résidence fabriquée en usine et que cette largeur de façade est standard pour ce type de modèle de maison;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'arrimer ses normes avec les normes des développeurs qui œuvrent sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité jugent que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la présente demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

QUE le conseil municipal accepte la demande et autorise la demande de dérogation mineure visant la mise en place d'une mini-maison ayant une façade d'une largeur de 4,79 mètres formulée par les propriétaires du lot 4 792 324 Chemin de la Cécilia.

ADOPTÉE

**Rés.220122**

5.16- Lot 4 792 980 Chemin Jacques-Labrecque: Nouvelle construction

CONSIDÉRANT que la demande de permis de construction pour le lot 4 792 980 Chemin Jacques-Labrecque doit faire l'objet de l'avis du Comité en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural 587;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables via le règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural 587;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres du comité

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à délivrer ledit permis demandé dans le respect de l'ensemble des normes applicables.

ADOPTÉE

**Rés.230122**

5.17- Lot 4 793 116, Chemin de la Martine : Nouvelle construction

CONSIDÉRANT que la demande de permis de construction pour le 4 793 116, Chemin de la Martine doit faire l'objet de l'avis du Comité en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural 587;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables via le règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural 587;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres du comité

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à délivrer ledit permis demandé dans le respect de l'ensemble des normes applicables.

ADOPTÉE

**Rés.240122**5.18- Affectation de budget

POSTE	DESCRIPTION	DT	CT
01 24200 000	DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE	(53 539)	
02 11000 410	HON. PROF ÉLUS		2 695
02 13000 413	VÉRIFICATION		7 916
02 13000 951	QUOTE-PART ARCHIVISTE		4 521
02 13010 527	SITE WEB MISE À JOUR		8 066
02 22000 199	ALLOCATION POMPIERS VOLONTAIRES		3 587
02 32000 411	HON. PROF VOIRIE		18 000
02 59003 995	INCITATIF À L'ÉTABLISSEMENT		2 095
02 61000 141	SALAIRE RÉGULIER URBANISME		3 109
02 70135 670	FOURNITURE DEK HOCKEY		3 550

Attendu la nécessité d'affecter et de transférer certains budgets pour combler des postes budgétaires en dépassement;

En conséquence : Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François affecte à même les revenus supplémentaires en droit de mutation immobilière un montant de 53 539 \$ pour augmenter les postes budgétaires déficitaires.

Que le conseil municipal accepte les affectations et transferts.

ADOPTÉE

**Rés.250122**5.19- Modification de la période de remboursement du règlement d'emprunt 662 de 5 ans à 3 ans

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 4 mai 2021 le règlement 662 ayant comme objectif de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;

Attendu que le règlement 662 mentionne que l'emprunt serait remboursable sur une période de cinq (5) ans;

Attendu que deux années du programme sont terminées;

En conséquence : Il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François modifie l'Article 2 du règlement 662 afin de le remplacer par :

- **ARTICLE 2.** Afin de financer les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ-2019), le conseil est autorisé à dépenser la somme de 814 209 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

**Rés.260122**5.20- Licence PG - administration

Il est proposé par Viviane DeBock et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François entérine l'achat d'une licence supplémentaire PG Solutions pour une somme de 1 127 \$ + taxes applicables;

Que le poste budgétaire no 02 62100 970 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

**Rés.270122**

5.21- Modification règlement 673 - Adoption (final)

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le règlement no 673 lors de la séance du 14 septembre 2021;

Attendu qu'il s'agissait, lors de la rencontre du 14 septembre 2021 de l'adoption du règlement 673 et non de la présentation et de l'adoption du projet 2 du règlement 673;

En conséquence : Il est proposé par Vivianne de Bock et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François modifie le libellé du règlement 673, inscrit dans la résolution 060921 et dans le règlement 673 pour remplacer :

« *Second projet de règlement no 673 – Modifiant le règlement de zonage no 603* »

Par

« *Règlement no 673 – Modifiant le règlement de zonage no 603* ».

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Charlevoix

ADOPTÉE

**Rés.280122**

6- Prise d'acte des permis émis en décembre 2021

Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François prend acte de la liste des permis émis en décembre 2021.

ADOPTÉE

7- Courrier de décembre 2021

Aucun courrier reçu.

8- Divers

**8.1-**

9- Rapport des conseillers(ère)

Publié sur les réseaux sociaux.

10- Questions du public

**Rés.290122**

Prolongation de la séance

Attendu qu'il est actuellement 21h00 et que la rencontre du conseil devait prendre fin à cette heure ;

Attendu que plusieurs citoyens ont des questions en suspens pour le Conseil;

En conséquence : Il est proposé par monsieur François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que la réunion du conseil soit prolongée de trente (30) minutes.

ADOPTÉE

11- Levée de l'assemblée

**Rés.300122**

À 21h18, la séance est levée sur proposition Jacques Bouchard et résolue à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, d.g. & greff. -trés.